Gimont,
Le 02/12/2025

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

DNC : La Coordination Rurale condamne fermement l'abattage de bovins vaccinés par l'Etat dans le DOUBS

Depuis hier, dans le département du Doubs, 82 vaches font l'objet d'un ordre d'abattage émis par les autorités préfectorales en raison d'un cas positif à la DNC, alors même que le troupeau est vacciné depuis plus de 38 jours.

La Coordination Rurale, premier syndicat agricole et mobilisée depuis le début de cette crise sanitaire, **exerce son droit légitime de défendre les éleveurs face à l'obstination de l'État** à appliquer un protocole sanitaire particulièrement sévère.

Dans le cas du Doubs, nous considérons qu'il est **inenvisageable,** et **contraire aux protocoles sanitaires communément admis**, **d'abattre un troupeau lorsque les animaux sont vaccinés depuis plus de 30 jours.**

Il est inconcevable pour l'État de poursuive cette politique d'abattage massif, aux conséquences considérables pour les éleveurs, et dont les coûts pour les finances publiques deviennent démentiels. **Le principe de précaution poussé à l'extrême doit cesser** ! Regardons ce que font nos partenaires européens et adoptons une politique plus adaptée à la réalité du terrain !

La Coordination Rurale demande à la Ministre de **revoir sa position et la stratégie sanitaire**, en **s'appuyant sur des avis scientifiques diversifiés**. Nous demandons qu'un **Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV) d'urgence** soit convoqué afin de traiter les foyers autrement et **d'éviter l'émergence de tensions durables entre acteurs agricoles et autorités sanitaires**. Un débat sur la **vaccination généralisée** doit avoir lieu en vue d'une éventuelle mise en œuvre sur l'ensemble des territoires concernés, et les conséquences sur l'exportation doivent être clairement explicitées. De même, **un reclassement de la DNC au niveau européen doit être envisagé** pour faire l'objet d'un assouplissement sanitaire, sachant que cette maladie fait courir un risque sanitaire limité car non transmissible à l'Homme.

Cette obstination des autorités sanitaires et de l'État n'est pas tenable dans la durée. La Coordination Rurale demande au préfet du Doubs de retirer les forces de l'ordre qui, aujourd'hui, menacent nos éleveurs. Nos agriculteurs ont le droit légitime de protéger leur cheptel. Les recours en justice seront entendus ; dans l'attente, nous demandons à la Préfecture de faire retomber la pression. **Nos agriculteurs ne sont pas des criminels !**

La CR réclame à la Ministre et au Gouvernement de **revoir leur stratégie sanitaire en concertation avec les représentants syndicaux, les épidémiologistes et les acteurs de la filière**. Les services de l'Etat, dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL) n'a pas seule la solution scientifique. L'obstination politique dans une approche sanitaire aujourd'hui dévoyée ne peut constituer une solution d'avenir. **Le monde paysan a besoin de respect et d'écoute !**

La CR attend de la Ministre un engagement réel et concerté. L'anticipation de l'État doit être sérieusement revue afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. La CR demande un positionnement officiel de la part des autres syndicats (FNSEA, JA) et de la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire (FNGDS).

Coordination Rurale www.coordinationrurale.fr 1 Rue Nationale 32200 GIMONT
Tel 05 62 60 14 96 – Contact presse : 06 83 01 23 15